



TRANSFORMATION DES LEGUMES (2 jours)

OBJECTIFS

Acquérir les compétences techniques et réglementaires en transformation fermière des légumes, afin de démarrer ou de renforcer une activité économique de transformation.

PROGRAMME

Mardi 12 et Mercredi 13 janvier

Présentation de la réglementation en vigueur : produits, étiquetage, auto-contrôles, traçabilité, etc.

Etude des technologies de transformation et de conservation : choix des légumes, pré traitement, congélation et surgélation, conserves de légumes appertisées conserves et semi conserves.

Travaux pratiques en atelier de transformation (type de préparation à définir).



Mardi 12 et Mercredi 13 janvier 2021



CFPPA de Mirande (32 300)

Intervenant : Yoann Robert, formateur du CFPPA de la Lozère.

Responsable de formation : Audrey BOUSSAOUDE

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Transformation des légumes

DATES : Mardi 12 et mercredi 13 janvier 2021.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉSICIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
- Salarié(e) Porteur de projet
- Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature:

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ? Quel type de produit transformé j'aimerais réaliser en atelier ?

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 100 euros (non encaissé) ou du montant de la formation pour le non-éligible vivea avant le 4 janvier à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers
56 Avenue des Pyrénées
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

TRANSFORMATION DES LÉGUMES

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14 heures.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : Mardi 12 et Mercredi 13 janvier 2021. CFPPA de Mirande (Gers, 32). De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place : chacun amène son pique-nique.

Coût et prises en charge

Coût de la formation :

- Tarif officiel prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles ou autres fonds de formation : 308 euros.

- Tarif si financement personnel : 120 euros (60€/jour). Autres financements : nous contacter (CPF, OPCA, ...).

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA.

Consulter la note du VIVEA sur ce sujet [« Vivea info PP »](#). Merci de joindre l'original de l'attestation d'éligibilité à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.